

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 5 Février 2018

Objet

**Appel à Manifestation
d'Intérêt pour la
création d'une
Micro-Ferme**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 janvier 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, M. CAVALIERE,
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. LERAUT,
M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. ROBERT, M. CALT,
Mme VELU, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme N. LACUEY à M. J-J. PUYOBRAU - M. GALAN à Mme DURLIN
Mme LAQUIEZE à M. BAGILET - Mme LARUE à M. CAVALIERE
M. VERBOIS à M. CALT - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Mme Martine CHEVAUCHERIE a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville de Floirac s'est engagée depuis 2009 à agir en faveur du développement durable en mettant en œuvre une démarche d'Agenda 21 local sur son territoire. Un premier programme d'actions territorial fut validé par délibération le 27 octobre 2014 pour trois ans et reconnu « Agenda 21 local France » par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie en octobre 2015. En 2018, la Ville poursuit cette démarche sous une forme annuelle.

A ce titre la ville de Floirac souhaite soutenir l'alimentation bio et/ou locale afin de favoriser une agriculture saine, respectueuse de l'environnement et développer un projet de production alimentaire locale sur son territoire. La Ville de Floirac contribue ainsi au Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie validé en 2017 par Bordeaux Métropole. Les services de la ville contribuent également au ateliers du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Métropolitain initié depuis octobre 2017.

Pour mettre en œuvre son engagement, la Ville propose à la location une parcelle communale au Domaine de la Burthe d'une surface de 6 000 m² de terrain cultivable, des serres et plusieurs infrastructures mutualisables. Les modalités de location se feront via une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public pour une durée de 10 ans. La redevance d'occupation domaniale dont la détermination doit être fixée après estimation des dus et modulée en prenant en compte le caractère d'intérêt général du projet, sera définitivement fixée par le Conseil Municipal lors de la phase de validation du candidat. De par sa volonté de valoriser une agriculture responsable de l'environnement, le caractère écologique du Domaine de la Burthe et la protection des usagers, la Ville souhaite retenir des projets de production alimentaire d'intérêt écologique et environnemental. Sous réserve de la consolidation économique du projet, celui-ci devra permettre de sensibiliser les publics floiracais et contribuera à la dynamique du Parc des Coteaux.

En 2017, la ville a coordonné une pré-étude de faisabilité pour l'installation d'une micro-ferme sur le domaine de la Burthe à Floirac dans le cadre d'un partenariat actif avec le projet Micro-Agri (recherche-action de l'UMR Passage du CNRS sur les Micro-fermes) et l'école Bordeaux Science Agro. Cette étude a permis de recenser les questionnements et potentialités de ce projet, et de fédérer d'autre acteurs spécifique à cette thématique : Bordeaux Métropole, la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'association Terre de Liens, l'association Agrobio Gironde, l'association Fermes d'avenirs...

Cette initiative communale étant innovante et expérimentale, il est proposé de présenter l'ensemble des modalités du projet et d'identifier un porteur de susceptible d'y répondre par l'intermédiaire d'un Appel à Manifestation d'Intérêt. Ce document, diffusé publiquement, décrira les intentions du Conseil Municipal et les potentialités du site. Les informations délivrées n'auront pas de valeur contractuelle mais seulement informative.

Afin d'assurer la décision du Conseil Municipal sur le choix du candidat, un Comité Technique sera créée, il sera constitué des services de la ville de Floirac, du GIP GPV et des services de Bordeaux Métropole. Il veillera à associer l'ensemble des partenaires nécessaires à l'analyse des candidatures (Chambre d'Agriculture, SAFER, institutions, partenaires de recherche et associations référentes).

Les phases de sélection des candidats seront les suivantes :

- 1- Février – Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt ;
- 2- Février à Avril – Phase de manifestation d'intérêt des porteurs de projets intéressés, de prise de contacts, questionnements ;
- 3- Avril à juin – Phase de proposition/négociation des porteurs de projets et sélection du porteur de projet ;
- 4- Juin – Sélection du candidat suite aux recommandations du comité technique ;
- 5- Septembre – Délibération du prix de location et d'Autorisation d'Occupation Temporaire.

Dans le cas où aucun candidat ne correspond aux intentions de la Ville, la collectivité poursuivra l'Appel à Manifestation pour une durée de 3 ans et pourra modifier sa proposition en fonction des opportunités.

Vu l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2013 relatif à l'application du statut du fermage dans le département de la Gironde ;

Vu l'avis des Commissions réunies en date du 29 janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE la procédure de sélection des candidats ;

DECIDE le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt pour la création d'une Micro-ferme au Domaine de la Burthe à Floirac.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 6 février 2018

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU